La Trahison du Grand Rabbin de France

RÉVÉLATIONS ACCABLANTES

par

L. VIAL.

Nouvelle édition
à partir de celle de 1904

Éditions Saint-Remi
– 2010 –

Éditions Saint-Remi
BP 80 – 33410 CADILLAC
05 56 76 73 38
www.saint-remi.fr

PRÉAMBULE

Au moment où le canon incendiaire de l'Orient rappelle à l'Occident, en un écho sonore et prolongé, son devoir élémentaire, impérieux, de fusiller les traîtres, les grands juifs, maîtres de la France qu'ils piétinent avec délices, parce qu'elle a condamné un traître juif, cherchent un *fait nouveau* pour réhabiliter ce traître.[1]

Nous leur en apportons un qui l'accable.

Le drame sombre que nous allons raconter, qui dure depuis trois ans et va se dénouer prochainement au Conseil d'Etat, est d'une intensité d'émotion telle, qu'il arracherait des larmes à une pierre !

Il émane de l'affaire Dreyfus ; mais « il est autrement impressionnant qu'elle », dit M[e] Bonnet, avocat de la victime au Conseil d'Etat.

Il a eu pour théâtre, Tours, et pour coulisse, Paris.

D'un côté, le rabbin de la synagogue de Tours ; de l'autre, le Grand rabbin de France.

D'un côté, l'humble et intéressante famille du rabbin Brauer.

De l'autre, les trois puissants *Kahals* subordonnés de *Tours*, de *Paris* et le *Kahal central* :

Le *Kahal de Tours,* avec son président Henri Lévy, subordonné du *Kahal* de Paris.

Le Kahal de Paris, avec son président Gustave de Rothschild et son grand rabbin Dreyfuss, subordonné du *Kahal central.*

Le *Kahal central* ou gouvernement suprême et absolu des juifs du monde entier, avec son président Alphonse de Rothschild et le grand-rabbin de France Zadoc-Kahn.

Voilà les acteurs principaux de la tragédie qu'on va lire.

---

[1] Les Russes ont pendu aux culées du pont de la Soungari, le 13 février 1904, le colonel Assaï et deux lieutenants d'Etat-major japonais déguisés en coolies chinois et pris en flagrant délit de tentative de destruction du pont.
Voilà le traitement réservé aux traîtres, chez « la nation amie et alliée » !

Dans les tragédies ordinaires, le parterre voit la scène mais ignore la coulisse ; nous allons livrer la scène et la coulisse en spectacle à la France entière.

Elle y verra clair comme le jour, en plein soleil, dans un fait précis, concret, ce qu'elle a vainement cherché à voir jusque-là, le fonctionnement méthodique, inexorable, de ce puissant mécanisme juif où elle se sent broyée graduellement depuis dix ans, sans savoir au juste comment cela se fait.

Elle va le savoir maintenant !

Le dossier de l'affaire qui comprend près de deux cents pièces, dûment signées, avec signatures légalisées, a été tiré à six exemplaires.

Quatre sont en lieu sûr ; le cinquième est chez M^e^ Bonnet ; le sixième est à notre disposition.

C'est ce dossier sous les yeux, que nous écrivons la tragédie du rabbin Brauer.

Commençons par une rapide notice historique :

⁂

CHAPITRE PREMIER

Le Rabbin Brauer

Henri Brauer naquit le 4 avril 1866, à Krakinowski province de Kowno (Pologne Russe), des époux légitimes Aaron Brauer et Inda-Léa Hauptmann.

Originaire d'Alsace, où il avait un frère établi à Louvigny, près de Metz, Aaron revint avec sa femme et son fils dans son pays natal, à la veille de la guerre franco-allemande, à Metz même où il installa une brasserie.

Le petit Henri fut envoyé chez l'oncle de Louvigny et y demeura définitivement, quand après la reddition de Metz, tous deux apprirent que les *époux Brauer avaient été fusillés par les Allemands, pour leur avoir refusé l'entrée de leur brasserie* et que le petit Henri était devenu orphelin.

Cependant, le grand rabbin de Metz, Morhange, avait remarqué les aptitudes particulières de l'enfant pour la Bible et le Talmud *(il savait toute la Bible à six ans).* Il engagea l'oncle Brauer à placer son neveu chez le grand rabbin russe Berl Pakrauer, où il pourrait poursuivre et compléter ses études talmudiques. Ainsi fut fait.

En 1884, Brauer revenait à Metz avec le diplôme de rabbin, victorieusement conquis sur la sévérité des examinateurs Hillel Challandes, grand rabbin de Poinewetz, et Joseph-Zacharie Stern, grand rabbin de Schawel.

Il avait dix-huit ans.

Avec ce diplôme, décerné avec éloges, et la protection de son vieil ami, le grand rabbin Morhange, il ne lui fut pas difficile d'entrer à l'école rabbinique de France,[1] à Metz, et d'en obtenir au bout de huit ans, le certificat qui l'autorisait à exercer ses fonctions en France même.

C'est à l'école rabbinique de Metz que Brauer eut pour compagnon d'études, le futur grand rabbin de France Zadoc-Kahn.

Ce qui permit, sans doute, à ce dernier de l'apprécier au point de lui décerner plus tard le titre de *plus grand talmudiste du siècle.* (Lettre de Mme Brauer 13 sept. 1903)

Nous verrons plus loin des appréciations analogues des Grands rabbins d'Epinal et de Lyon.

⁂

Son Mariage

Bref ! Brauer, chargé de diplômes à vingt-six ans, est nommé en 1892, rabbin et ministre officiant à Rougemont-le-Château (territoire de Belfort), et y épouse l'alsacienne Léonie Meyer.

[1] Créée par décret royal de 1829, la *seule* pour la France jusqu'en 1859 où fut créé le séminaire rabbinique de Paris. Mais à cette époque (1844), l'école rabbinique de Metz jouissant encore de sa vieille gloire, éclipsait le séminaire de Paris.

En 1894, il est nommé à Lamarche (Vosges) où il obtient en 1898, sa naturalisation, par décret du 31 juillet, daté du Havre et signé Félix Faure.

De Lamarche, il fut nommé à Dunkerque.

Là, sa femme tomba malade, ce qui permit à Brauer de révéler la délicatesse de ses sentiments de famille.

Il n'était pas riche ; il n'hésita pas néanmoins, pour sauver sa chère femme, de lui imposer (et de s'imposer) sur l'avis des médecins, deux stations consécutives à Vichy et un long séjour à Nice. Pendant le séjour de sa femme à Vichy, il exerça quelque temps les fonctions de rabbin, dans le voisinage, à Clermont-Ferrand.

Le mal étant rebelle à tous les traitements et à tous les climats, il obtint, par l'intervention de son ancien ami Zadoc-Kahn, l'entrée de sa femme à l'hôpital Rothschild où, malgré les soins les plus dévoués, elle ne tardait pas à mourir, le 15 décembre 1898, laissant à son mari un garçon de deux ans et une fillette de neuf jours.

Mais *huit jours avant sa mort,* elle avait eu le temps, dans une lettre, que nous avons sous les yeux, au Président de la Communauté de Neufchâteau (Vosges), d'exhaler toute sa reconnaissance envers son cher époux, qu'elle appelle **« un mari « modèle, un père dévoué. Il y en a peu, ajoute-t-elle, qui se sont « imposé les sacrifices que lui s'est déjà imposés pour sa famille, « quand ce ne serait que l'abandon de sa place de Dunkerque, « qu'il quittait pour me conduire dans un pays chaud parce que le « médecin l'ordonnait ainsi... »**

(De l'hôpital Rothschild, Paris, 4 décembre 1898.)

⁂

CHAPITRE II

Sa nomination à Tours

Voilà Brauer veuf, à trente-deux ans, avec deux enfants en bas âge ! Désespéré, il cherche une diversion à sa douleur. Il veut fuir les lieux qui ne lui rappellent plus que la catastrophe à laquelle a abouti son éphémère bonheur.

Il lit dans l'*Univers israélite* que le poste de Tours est vacant. Il le sollicite.

Le président de la Communauté de Tours est M. *Henri Lévy*. Il joue, au *Kahal* de Tours, le même rôle que M. Alphonse de Rothschild au Grand *Kahal* central de la rue de la Victoire ; il règne et gouverne et son gouvernement est absolu. Henri Lévy, c'est le Rothschild de là-bas.

Brauer dut donc recourir à Henri Lévy.

On échange des correspondances, des demandes de renseignements.

C'est à cette occasion que le Grand rabbin d'Epinal, Schull, écrivit au Président de Tours :

GRAND RABBIN D'EPINAL Epinal, le 9 février 1899.

Monsieur le Président,

« ... Je connais M. Brauer depuis une dizaine d'années et je n'ai jamais eu à me plaindre de sa conduite, **qui a toujours été excellente.**

« Il a rempli plusieurs années les fonctions de ministre officiant et de rabbin dans la circonscription consistoriale d'Epinal, et il s'est *acquitté de sa tâche consciencieusement,*

« M. Brauer est *très instruit dans la Bible et le Talmud.* **Il sait par cœur toute la « Thora »** (la Bible et les commentaires, une vingtaine de gros volumes in-folios) et **il serait capable, de réciter sans s'y préparer, n'importe quelle partie de la Thora.**

« Il est en outre un excellent ministre.

« Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« Signé : *M. Schull.* »

Déjà le Grand rabbin de Lyon, A. Lévy, le 13 mai 1897, avait exprimé à Brauer toute sa sympathie pour la façon dont il s'était acquitté de son devoir à Clermont, dépendant de son consistoire :

« Je serai toujours heureux de pouvoir vous être agréable.

« J'ai appris avec plaisir que la **Communauté de Clermont était satisfaite de vos services.**

« J'ai pris bonne note de vos offres concernant **la réfection de la Thora... S'il se présente un travail de quelque importance, je me souviendrai de vous et vous emploierai très volontiers.**

« Agréez, etc.

« Signé : *A. Lévy.* »

Pour « refaire la Thora », il faut être un savant de premier ordre. Ce savant c'est Brauer.

Ces précieuses références sont de tous points identiques à celles que donnait quatorze ans avant, le 15 juin 1885, le vieux Grand rabbin de Metz, Morhange, à M. Godchaux-Cahn, président de la Communauté de Louvigny :

« En réponse à votre lettre d'hier, écrivait-il, j'ai examiné de nouveau et avec beaucoup d'attention les papiers de M. Brauer...

« Je les ai trouvés fort bons et bien favorables à ce jeune homme qui est **très instruit dans la science religieuse.**

« M. Schnerb, qui s'est longtemps entretenu avec lui, dit que c'est un **vrai talmudiste ;** son diplôme (hébreu) comme rabbin et ministre officiant est en même temps un certificat de **grandes capacités religieuses** et porte le cachet du rabbin signataire, etc. ».

Devant de pareils renseignements, le président de Tours, Henri Lévy, fut vite convaincu de l'excellence de la candidature

Brauer et se hâta, pour ne pas arriver trop tard, de lui signifier l'acceptation de la communauté, sous réserve de l'*approbation du Consistoire de Paris* (Président : Gustave de Rothschild ; Grand-Rabbin : Dreyfuss), qu'il ne mettait pas en doute et qui ne tardait pas, en effet, d'arriver.

Brauer, lui-même, arrivait à Tours le 15 février et était installé officiellement le 18 février 1899.

⁂

CHAPITRE III

Son second mariage

Le rabbin de Tours, veuf avec un enfant en bas âge, le dernier né était mort, dut, à l'expiration de son deuil, pour se conformer aux traditions hébraïques et aux conseils de ses amis, songer à se remarier.

Henri Lévy, son ami d'alors, publia une petite annonce dans l'*Univers israélite* et quelques journaux juifs.

Au bout de quelques jours, les partis affluaient du monde entier ; des lettres arrivaient de France, d'Allemagne, de Turquie ; on offrait ici une dot de 30.000 fr., là, de 60.000 fr. Il en arriva même une de Berlin avec une dot d'un million !

« L'argent ne fait pas toujours le bonheur », répondait modestement le rabbin à l'un de ces opulents partis et, *sous la réserve de l'approbation du Grand Rabbin de France,* il acceptait la main de Rose Stern, de Jérusalem, 18 ans, fille de Rachel et de Markus Stern, marchands d'étoffes en Palestine, avec une dot d'environ 15.000 francs.

La famille Markus Stern, originaire de Francfort-sur-le-Mein, possède environ 300.000 francs de fortune ; mais le père qui a cinq enfants à établir, deux garçons et trois filles, et veut les établir en Europe, ne leur donne, en mariage que 12.000 francs et le trousseau en sus pour les filles.

C'est ainsi qu'il a déjà marié sa fille aînée Hermine à M. Henri Weill, de Dambach, près Sélestadt (Alsace). C'est ainsi qu'il va marier sa fille Rose au rabbin Brauer, de Tours.

Nous avons dit : *« sous la réserve de l'approbation du Grand Rabbin de France. »*

⁂

CHAPITRE IV

L'intervention de Zadoc-Kahn

Il faut savoir que depuis la reconstitution, en 1806, par Napoléon I[er], du Grand Sanhédrin, aboli en 70 par Titus, après la prise de Jérusalem, le président du *Kahal* (ou gouvernement secret des juifs) occupe la **première** place, et le Grand Rabbin de France la *seconde,* au point de vue *administratif ;* mais au point de vue *religieux,* c'est le **Grand Rabbin de France** qui occupe la **première** et le Président la *seconde.*

Ce président est, aujourd'hui, M. Alphonse de Rothschild ! Ce grand rabbin est **M. Zadoc-Kahn,** qui demeure, au point de vue religieux, le véritable *Pape de tous les juifs du monde.*

C'est à ces titres de *Pape des juifs* et de membre du *Kahal* que Zadoc-Kahn doit *« connaître de toute affaire, de tout intérêt, de toute « question, de toute difficulté qui s'élèvent entre les juifs... juger les prêts, les « emprunts, les* **contrats de mariage,** etc. »

Ce sont les termes mêmes du Hoschen-Hamischpat ou code des juifs.

Voilà comment Zadoc-Kahn a dû s'occuper du mariage de Brauer ; hâtons-nous d'ajouter que ce ne fut pas à titre *gracieux !*

Nous ne connaissons pas le tarif des mariages juifs.

Mais nous avons sous les yeux le fac-simile d'un récépissé de la poste (n° 97) accusant l'envoi, le 27 mai 1901 (dix jours après le mariage), par M. Brauer à M. Zadoc-Kahn, de la somme de *mille francs.*

D'autre part, M^me^ Rachel Stern, mère de M^me^ Brauer, a dit à sa fille, le 12 mai 1903, au jardin botanique de Tours, devant des témoins qui sont prêts à en témoigner : *« Tu sais bien que pour ton mariage nous avons donné dix mille francs à M. Zadoc-Kahn. »*

L'intervention matrimoniale de Zadoc-Kahn s'est donc exercée auprès de M. Brauer, à Tours ; auprès des époux Stern, à Jérusalem ; auprès des négociateurs du mariage, les époux Weill, de Dambach :

A Brauer, Zadoc-Kahn envoie *officieusement* le Président de l'*Alliance israélite universelle* à Jérusalem, Nissim Behar, comme *par hasard* en tournée de quêtes pour son œuvre, en France.

Celui-ci demande sa souscription au rabbin et ne manque pas de lui donner, en retour, les renseignements les plus favorables sur sa future, sa piété, etc., sans oublier d'ajouter combien **ce mariage plairait à Zadoc-Kahn, qui, pourrait bien un jour faire de Brauer lui-même le Président de l'«Alliance israélite » à Jérusalem,** etc., etc.

Aux époux Stern, Zadoc-Kahn envoie les renseignements les plus flatteurs sur le futur, « assurant qu'il rendrait l'existence heureuse à sa femme. » (Lettre de M^me^ Brauer à M^e^ Bonnet, 11 décembre 1902.)

Mêmes renseignements aux époux Weill, s'il faut en croire ce que Weill lui-même écrivait à Brauer le 4 janvier 1900 :

« A l'instant, je reçois les lettres du Consistoire (*Zadoc-Kahn* et *Alphonse de Rothschild*) et de M. Lévy, dont les **expressions ne contiennent que votre éloge.** Il ne manquerait donc plus que la convenance réciproque et je pense, si Dieu le veut, que cela s'effectuera. »

La lettre d'Henri Lévy mérite d'être citée, pour le soin qu'elle a coûté à son auteur et le désir qu'il exprime « d'être utile à ce cher Monsieur Brauer. »

Ne sachant pas l'allemand, il l'envoya au grand rabbin de Metz, M. Oury, avec prière de la traduire en allemand et de l'expédier au destinataire :

« Je me suis permis cette liberté, dit-il, parce que M. Brauer m'a été recommandé **personnellement par notre grand rabbin, M. Dreyfuss,** votre honorable beau-père. » (20 décembre 1899.)

Le grand rabbin Oury, traduisit et envoya la lettre que voici :

CONSISTOIRE ISRAÉLITE DE PARIS
Communauté de Tours

Tours, le 26 décembre 1899.

Très honoré Monsieur,

« Je suis en possession de votre honorée lettre du 18 courant et je m'empresse avec le plus grand plaisir de vous donner les renseignements que vous me demandez.

« M. Henri Brauer, ministre officiant de la Communauté israélite de Tours, nous a été recommandé[1] par le Consistoire de Paris, par **M. le Grand Rabbin de France** et par M. le Grand Rabbin de Paris, et, depuis qu'il est en fonctions ici (dix mois), nous n'avons qu'à lui faire des éloges tant *par* (sic) sa conduite que *par* (resic) l'exercice de ses fonctions. Il jouit d'une très bonne réputation et il est très estimé de tout le monde. En un mot, je ne puis dire que du bien de lui.

« Il est dans une bonne situation qui lui permet d'**assurer une existence heureuse** à sa femme.[2] Il a très bon caractère. En outre, il est très pieux et très instruit et, certes, il pourra prétendre un jour à une position plus importante encore que celle de Tours. Du reste, à ce sujet, M. Brauer pourra lui-même vous donner plus de détails ainsi que sur sa position. Je ne puis dire plus.

« Veuillez agréer, très honoré Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Président de la Communauté israélite
de Tours,
Signé : *Henri Lévy.*

[1] Le même Lévy écrivait, le 11 décembre, à une autre famille qui avait entamé des négociations matrimoniales avec le Rabbin de Tours : « M. Brauer nous a été recommandé et **nommé** par le Grand Rabbin de France, etc. ».

[2] C'est le mot de « son vieil ami de vingt ans », le Grand Rabbin de France. M. Zadoc-Kahn appelle ainsi Henri Lévy.

Devant un pareil concert d'éloges, si éminemment autorisés, tout le monde était enchanté à Dambach et à Jérusalem.

Et le père Markus Stern n'avait plus qu'à donner son consentement à Brauer, ce qu'il fit, le 5 février 1900, en l'accompagnant de ce charmant souvenir biblique :

« Je me fie à mon gendre (Weill de Dambach).

« Que dois-je dire ?

« La chose est venue de l'Eternel ! *Prends-la et va,* a dit Bathuel au serviteur d'Abraham, Eliezer...

« Ma femme et ma fille se rendront en Europe pour le mariage.

« Signé : *Markus Stern.* »

⁂

CHAPITRE V

La bénédiction nuptiale

On convint du 17 mai pour le mariage.

Voici, du reste, le texte de la lettre de faire part :

« Monsieur et Madame Markus Stern, à Jérusalem, ont l'honneur de vous faire part du mariage de Mademoiselle Rébecca Rose Stern, leur fille, avec Monsieur Henri Brauer, ministre israélite du Consistoire israélite de Paris, de la Communauté israélite de Tours.

Le Président de la Commission administrative de Tours a l'honneur de vous faire part du mariage de Monsieur Henri Brauer, ministre israélite du Consistoire de Paris, de la Communauté israélite de Tours, avec Mademoiselle Rébecca Rose Stern.

« Et vous prient d'assister à la bénédiction qui leur sera donnée (Lag-Boômer) jeudi 17 mai 1900, au Temple israélite, rue Saint-Saturnin, 16, Tours.

« Jérusalem, 1er avril 1900.

« Tours (Indre-et-Loire), 1er avril 1900. »

Le Grand Rabbin de France et le Grand Rabbin de Paris reçurent comme de juste, cette lettre.

La dignité de Zadoc-Kahn l'empêcha sans doute d'y répondre.

Mais le Grand Rabbin de Paris y répondit copieusement pour tous les deux, la veille du mariage, par ce télégramme à Henri Lévy : *« Rabbin viendra, recevrez lettre »,* et cet autre à Brauer : *« Cordial Maseltof ».*[1] Signé : *Dreyfuss, Grand Rabbin.*

Le lendemain, 17 mai, le mariage avait lieu en grande pompe sous la présidence du Grand Rabbin de Paris, au milieu de l'allégresse universelle !

Cette allégresse dura jusqu'à la fin de l'année.

Pour tous, Brauer avait été jusque là « le rabbin probe, pieux, instruit, charitable », le rabbin modèle sous tous les rapports, quoi !

Comment allait-il être traité, grand Dieu ! par ces mêmes juifs, pour avoir été tout cela, en effet, jusqu'au bout, envers et contre tous et malgré tout !

Pauvre Brauer ! comme il doit ressentir rudement, à cette heure, ce qu'il en coûte d'avoir « trop de probité » aux yeux de ceux qui n'en ont pas !

Comme il expie cruellement le tort d'*avoir raison*, aux yeux d'une autorité despotique qui s'arroge le droit de n'avoir jamais tort !

Un seul fait a, soudainement, brutalement, du jour au lendemain, changé la destinée de Brauer ! Ce fait, nous n'hésitons pas à l'appeler :

⁂

[1] Ce mot signifie : *« l'assemblée de tous les bonheurs possibles et imaginables. »*

CHAPITRE VI

La Trahison de Zadoc-Kahn

Le voici :

Le 10 décembre 1900, *sur l'invitation d'Henry Lévy,* président de la Communauté de Tours, un voisin du rabbin, M. Jules Meunier, arquebusier, inventeur breveté, 34, rue de la Paix, Tours, lui écrivait la lettre suivante[1] :

ARMES
Jules Meunier
Arquebusier
Inventeur breveté
34, rue de la Paix
TOURS

« Vanves, le 10 décembre 1900.

« Actuellement :
« 15, rue du Plateau-Vanves (Seine)
« *Monsieur Brauer, rabbin de Tours*

« Monsieur le Rabbin,

« Venant de prendre un brevet pour un fusil que j'ai inventé et ayant depuis longtemps le **ferme désir de l'offrir au capitaine Dreyfus pour qu'il puisse s'en servir pour se réhabiliter,** je viens vous prier, en qualité de chef des Israélites de votre contrée de bien vouloir le lui proposer, car vous seul pouvez le décider à l'acheter ainsi qu'à s'en servir pour sa réhabilitation.

« Voici en quelques mots les avantages de mon fusil de guerre sur tous ceux qui existent sans exception :

« *Fusil grande portée* : 7.500 mètres.

« *Grande légèreté* : 3 kil. 750.

« *Rapidité de tir* : 14 coups en 20 secondes, sans l'ôter de l'épaule.

« *Vitesse centrale du projectile* : 1.100 mètres à la seconde.

[1] Toutes les pièces que nous reproduisons ici sont signées et les signatures légalisées, avec leur date de légalisation, aux mairies de Tours et de Fondettes. Nous reproduisons une seule fois la formule de légalisation, pour n'avoir pas à y revenir.

« Cette arme ne craint pas l'enreillage et se démonte en quelques secondes, sans aucun apprentissage fait au préalable.

« Mon fusil est muni d'une sûreté permettant de le laisser complètement chargé sans aucune crainte d'accident.

« J'ai l'honneur de vous soumettre par ce même courrier le certificat du dépôt à la Préfecture de la Seine, ainsi que le bulletin de l'Office international des brevets d'invention.

« En raison du travail que m'a occasionné cette invention et vu les avantages que la France pourrait en obtenir, j'estime que **le capitaine Dreyfus n'hésiterait pas à m'en accorder mon prix de deux cent mille francs** sur lequel je vous accorde **cinquante mille, si vous voulez bien vous charger de me le vendre au capitaine.**

« Dans cet espoir, je vous prie d'agréer, Monsieur le Rabbin, mes considérations les plus distinguées. »

« Signé : *Jules Meunier.* »

Vu pour la légalisation de la signature de M. Jules Meunier apposée ci-dessus.

Tours, le 20 octobre 1903.

Le Maire,
Loiseau, adjoint, et scellé.

Pour copie conforme à l'original mis sous nos yeux et à l'instant rendu à l'intéressé.

Tours, le 6 novembre 1903.

Le Maire,
Signé : *Loiseau,* adjoint, et scellé.

⁂

Voici : 1° le *Bulletin* de dépôt ; 2° le *Certificat* de dépôt dont il est question dans la lettre :

1° Bulletin de dépôt :

CABINET DU PRÉFET
(n°15 A)
Secrétariat général
2e Bureau

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté — Egalité — Fraternité
PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT
DE LA SEINE
Brevets d'invention

Bulletin de dépôt :

« Le 8 décembre 1900, Messieurs Marillier et Robelet, pour M. Jules Meunier, ont déposé au Secrétariat général de la Préfecture, sous le n° 294 484 un paquet cacheté, contenant, suivant sa déclaration, la demande d'un **brevet d'invention** avec les pièces à l'appui. »

⁂

2° Certificat de dépôt :

OFFICE INTERNATIONAL DE BREVETS D'INVENTION
France et Etranger
Marillier et Robelet
Ingénieurs civils
42, boulevard Bonne-Nouvelle

« Paris, le 8 décembre 1900.

« Monsieur Jules Meunier
« 15, rue du Plateau
(Vanves).

« Nous avons l'honneur de vous remettre sous ce pli le certificat officiel de dépôt de votre brevet français pour fusil à répétition.

« Par le même courrier, vous recevrez une description et trois héliographies.

« Toujours dévoués à vos ordres, nous vous présentons, Monsieur, nos bien sincères salutations. »

« Signé : *Marillier et Robelet.* »

A la délicate et grave proposition de M. Meunier, le rabbin de Tours, plus expert dans les arguties talmudiques que dans les finesses de la langue française, répondit loyalement :

LE MINISTRE ISRAÉLITE — Tours, le 17 décembre 1903.

H. Brauer

Rabbin de Tours

« Monsieur et cher voisin,

« Tout d'abord je vous félicite de votre brevet. Croyez-moi, que je vous souhaite de tout cœur que Dieu vous accorde une bonne réussite que vous méritez : je souhaite que vous trouviez un officier qui vous paie la somme que vous estimez valoir votre travail artistique. Mais **je ne savais pas que votre invention n'avait d'autre but que de réhabiliter l'ex-capitaine Dreyfus.**

« Aussi je suis très vexé de votre demande par laquelle vous me demandez si je ne voudrais pas et ne pourrais vous prêter la main.

« Il n'entre pas du tout dans le rang de mes fonctions de servir comme intermédiaire d'une vente quelle qu'elle soit.

« Cette lamentable affaire a assez troublé notre chère France, par conséquent une intervention, même de personnages plus haut placés que moi, n'amènera plus jamais la réhabilitation de l'ex-capitaine Dreyfus.

« Je vous prie d'agréer, Monsieur et cher voisin, mes civilités empressées. »

« Signé : *H. Brauer, rabbin de Tours,*
et scellé. »

Reçu cette lettre à Vanves (Seine), le 12 décembre 1900.

Signé : *Jules Meunier.*

M. Jules Meunier m'a remis la présente lettre aujourd'hui.

Fondettes, le 17 novembre 1902,

Signé : Ing. *Oscar Didio.*

Vu pour la légalisation de la signature de M. Oscar Didio apposée ci-dessus.

Fondettes, le 18 novembre 1903.

Le Maire,
Signé : *Raimbault*, adjoint.

Pour copie conforme à l'original.
Fondettes, le 30 novembre 1903.

Le Maire,
Signé : *B. du Saussay.*

⁂

A ce refus catégorique, M. Jules Meunier répliquait le lendemain :

ARMES
Jules Meunier
Arquebusier
Inventeur breveté
34, rue de la Paix, 34
TOURS
Actuellement :
20, rue Bullant, Paris
(XIII[e])

« Paris, le 18 décembre 1900.

« Monsieur BRAUER,
« Rabbin de Tours

« Monsieur le Rabbin,

« Je viens de recevoir votre honorée d'hier et je **suis très surpris que vous ne vouliez pas vous charger de proposer mon fusil de guerre au capitaine Dreyfus.** Je ne comprends pas du reste quels sont les motifs qui peuvent vous faire hésiter de la sorte, car ce que je vous propose n'est pas pour faire renaître l'affaire Dreyfus dont vous me dites ne pas vouloir vous occuper. Ce que je viens offrir, c'est tout simplement **la vente de mon fusil que le capitaine pourrait acheter, puis en faire cadeau à la France pour obtenir ainsi sa réhabilitation.**

« J'ose cependant espérer que vous reviendrez à de meilleurs sentiments et qu'alors vous voudrez bien vous occuper sérieusement de cette affaire, car vous ne trouverez pas tous les jours **(50.000) cinquante mille francs** à gagner aussi facilement.

« Dans cet espoir,

« Je vous prie d'agréer, Monsieur le Rabbin, mes considérations distinguées.

« Signé : *Jules Meunier.* »

⁂

A l'insistance de M. Meunier, Brauer répondait encore plus catégoriquement :

« Tours, le 20 décembre 1900.

« Monsieur et cher voisin,

« Ecoutez, vous me proposez là une question à laquelle tous les honnêtes gens peuvent vous répondre et vous dire les motifs qui m'empêchent de m'occuper de Dreyfus et de son affaire ; et c'est un conseil d'ami que je vous donne, si vous n'ôtez pas l'affaire Dreyfus de vos idées, vous ne réussirez jamais. Je crois aussi que ce n'est pas pour faire renaître l'affaire Dreyfus, par la seule raison que personne au monde ne pourra faire renaître cette triste affaire et encore bien moins réhabiliter Dreyfus.

« Je trouve qu'il est bien trop réhabilité comme cela ; car son affaire a fait déjà malheureusement trop de victimes. Si on vous a fait croire, à tort, que le premier Conseil de Guerre s'est trompé dans son jugement, il faut reconnaître que le second Conseil de Rennes, en présence du tremblement de la terre entière, a été bien prévenu contre une erreur judiciaire et n'a pu se tromper, et ces sept officiers ont refusé d'empocher les millions préparés d'avance pour leur faire prononcer un seul mot : *innocent* ; ils ont été obligés suivant leur conscience de déclarer Dreyfus coupable de haute trahison et, pour se débarrasser de lui, ne l'ont condamné qu'à dix ans pour le relâcher, afin qu'il cesse de faire de nouvelles victimes sur son passage.

« Prenez donc, comme exemple, la bonne conscience, le courage, l'honnêteté de ces sept officiers qui ont jugé Dreyfus pour la dernière et bonne fois. Ce sont ceux qui méritent de s'appeler Français.

« C'est encore une erreur de prétendre que Dreyfus a été condamné par antisémitisme ou par haine contre les juifs, car au moment de sa dégradation Dreyfus a crié : « Mon seul crime est d'être né juif. »

« Un de nos grands rabbins[1] a dit : *« Non ! ton crime est de ne pas avoir été juif », et tous les juifs ont été parfaitement convaincus de la culpabilité de Dreyfus et l'ont considéré comme un individu sans religion, par conséquent sans conscience.* Il est, en effet, passé devant le temple de Colmar, le (jour du) *Grand-Pardon,* venant de la chasse avec son sac, pour faire enrager ses coreligionnaires qui sont encore là-bas plus pratiquants que ceux venus en France.

« En effet, faites une enquête et vous verrez que Dreyfus a été arrêté un samedi, dégradé un samedi, débarqué pour l'île du Diable un samedi, arrivé là-bas un samedi. Les affaires Picqart et Zola ont été saisies et finies le samedi, enfin la Cour de Cassation a été saisie un samedi et finie (au jour de) le Grand-Pardon et, finalement, Dreyfus a été pour la dernière fois condamné un samedi, parce qu'il n'était ni chrétien, ni juif et n'observait point le samedi, comme un chrétien qui n'observe pas le dimanche et aurait voulu se prêter pour aider à arracher les églises que ses parents et ses grands-parents ont eu tant de mal à construire.

« J'ai des milliers de preuves pour vous conseiller en ami et confidentiellement, que si vous n'ôtez pas de votre pensée Dreyfus et sa triste affaire, vous n'aboutirez à rien ; et non seulement vous ne toucherez jamais rien de Dreyfus, mais votre fusil sera déclaré un jour irrecevable par le Gouvernement français, aussitôt qu'on s'apercevrait que vous l'avez destiné pour réhabiliter Dreyfus.

« Tout cela, je vous le dis en ami, soignez votre âme et votre conscience et vous serez heureux.

« Un autre conseil d'ami : mettez une annonce dans plusieurs journaux qu'on veut vendre une invention d'un fusil de guerre à un officier français.

Là, si vous avez besoin de moi pour vous recommander à un officier, j'irai même avec vous et cela je vous le promets ; *je n'accepterai jamais un sou pour cela,* je ne ferai que mon devoir de dire la vérité sur un honnête homme, mais *à la condition que vous ne parlerez jamais de Dreyfus et de sa triste affaire.*

[1] Zadoc-Kahn, d'après M. Brauer.

« Recevez mes sincères amitiés.

« Signé : *H. Brauer,* rabbin de Tours. »

⁂

Meunier, furieux de ces refus réitérés, tira alors sa dernière cartouche. La voici :

ARMES
Jules Meunier
Arquebusier
Inventeur breveté
34, rue de la Paix, 34
TOURS
Actuellement :
20, rue Bullant, Paris
(XIII^e^)

« Paris, le 2 janvier 1901.

« Monsieur BRAUER,
« Rabbin de Tours

« Monsieur le Rabbin,

« Je viens de parler à **M. Henry Lévy,** président de la Communauté, **qui est très surpris que vous ne vouliez rien faire pour arriver à faire réhabiliter Dreyfus.** Il m'a dit aussi que **le Grand Rabbin de France trouvait très regrettable que vous ne vouliez pas vous occuper de cette affaire et il en est très fâché. Il ajoute que s'il était moins âgé et que s'il pouvait se déplacer, il s'en serait sûrement occupé afin de faire réhabiliter le capitaine Dreyfus.**

« Pour la dernière fois je viens donc vous prier de vous en occuper, vous **garantissant cinquante mille francs, si vous pouvez me faire vendre mon fusil au capitaine.**

« Dans cet espoir, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes empressées civilités.

« Signé : *Jules Meunier.* »

⁂

La dernière cartouche ne produisit pas plus de résultat que la première. Brauer ne répondit plus.

Ce fut là son crime — et quel crime ! *La mort seule pouvait l'expier !* — aux yeux des traîtres Lévy et Zadoc-Kahn !

Nous disons « traîtres » ! **Ils le furent cent fois plus que Dreyfus !**

Lui, du moins, n'a vendu la France qu'*une fois !*

Le Grand Rabbin de France et son succédané de Tours ont tenté d'en faire la **marchandise perpétuelle des brocanteurs d'Israël,** par la réhabilitation du traître et l'apothéose de la trahison.

On peut discuter leurs idées et leurs *intentions* !

Pour ces « citoyens du monde », là où il n'y a point de patrie, il ne peut y avoir de trahison.

Mais, **au point de vue patriotique français,** le seul en question ici, on ne peut discuter la culpabilité *cent fois criminelle,* d'une action qui aboutissait fatalement, bon gré, mal gré, par la réhabilitation d'un traître avéré, à jeter la France en pâture à tous les traîtres de l'avenir, c'est-à-dire à la livrer d'avance garrottée, pieds et poings liés, à l'ennemi.

Voilà le cas de Zadoc-Kahn, Grand Rabbin de France !...

— On dira qu'il n'est pas seul !

— Pardon ! Il est **seul Grand Rabbin de France !... Seul Pape des Juifs du monde entier !** et à ce titre, plus traître à lui seul, *par le simple fait d'avoir touché à la trahison,* que tous les traîtres juifs du monde, que tous les Dreyfus possibles du passé, du présent et de l'avenir !

Un seul pourrait être aussi traître que lui : celui qui comprendrait et justifierait sa trahison ! « Comprendre, c'est égaler », a dit Raphaël.

⁂

Zadoc-Kahn récidiviste de la trahison

Au surplus, qu'on veuille bien se souvenir que le Grand Rabbin de France n'en est pas à son coup d'essai, ce qui décuple

sa culpabilité et le classe, sans discussion possible parmi les coutumiers, les récidivistes de la trahison.

Au moment de la campagne de révision, en 1899, Zadoc-Kahn intervint *au moins* trois fois en faveur de Dreyfus :

1° Il intervint à la Chambre criminelle, pour y prendre communication du dossier Dreyfus, d'après M. Quesnay de Beaurepaire (3 février 1899) ;

2° Il intervint auprès du lieutenant juif Cahn, du 74e de ligne (régiment d'Esterhazy), qu'il mandait chez lui par carte-télégramme du 8 janvier, pour en obtenir la réponse à cette question : *« Savez-vous si le commandant Esterhazy est allé en manœuvres d'instruction en 1894 ? »*

3° Il intervint le 8 mars 1899, en contresignant la lettre suivante en faveur d'un agent actif de Dreyfus, payé comme on va le voir, à raison de **5.000 francs par mois.**

Cette lettre *paraphée* Z. K., envoyée à l'*Agence Nationale*, est parvenue à l'*Eclair* qui l'a publiée le 11 mars ; la voici :

L'UNIVERS ISRAÉLITE
Journal hebdomadaire
Fondé en 1844
Paraissant tous les vendredis

RÉDACTION :
13, rue Montyon
PARIS

Paris, le 8 mars 1899.

Une somme de deux mille cinq cents francs (2.500) sera remise demain à M. Montagne.

Même somme lui sera envoyée dans le courant de la seconde quinzaine de mars.

... (Les points de suspension indiquent un alinéa cabalistique).

(*Juif sectaire,* pp. 254 et 255).

La seconde de ces interventions valut même à Zadoc un blâme officiel du Président du Conseil, M. Dupuy.

Ou voit quel a été le résultat du blâme officiel ! Avant la fin de l'année, Zadoc-Kahn recommençait ses intrigues de trahison et voulait y entraîner le rabbin de Tours !

Comment en serait-il autrement ?

Zadoc-Kahn est parent de Dreyfus, par sa fille Berthe, mariée à Henri Bruhl, cousin germain de Lucie Hadamard, femme Dreyfus !

Zadoc-Kahn, comme Pape des Juifs du monde entier est forcé de leur enseigner que **« la trahison n'est qu'un péché véniel »,** tandis que **« manger du cochon est un péché mortel. »**

⁂

La trahison péché véniel

Vous croyez que j'exagère.

Je cite textuellement le passage qu'au cours de ses discussions talmudiques avec Brauer, Zadoc-Kahn, a invoqué contre lui.

«Vous n'avez, dit-il, qu'à consulter le *Schoulchan-Arouch Yoré Déhah,* chap. II, paragraphes 6 et 7. » (Zadoc-Kahn à Brauer, 18 mai 1902).

Les paragraphes 6 et 7, sans intérêt pour nous, ne prouvent absolument rien de ce que veut prouver le Grand-Rabbin.

Mais, il n'en est pas de même des paragraphes 11 et 13, qui prouvent beaucoup pour nous et que voici :

Paragraphe 11. — « *Un sacrificateur qui aurait été* **reconnu traître, peut continuer ses fonctions, ses sacrifices ne sont pas défendus, mais au contraire permis.**

Paragraphe 13. — « Un sacrificateur qui n'observerait pas du tout la loi mosaïque, qui travaillerait le samedi et mangerait, par habitude, non seulement de la viande non sacrifiée, mais aussi **du cochon ;** dans ce cas là, **son sacrifice est absolument invalide. Il ne peut être admis comme ministre officiant et sacrificateur nulle part en Israël. »**

Un simple exemple : je suppose que Dreyfus ait été rabbin.

Il a *trahi la France* : péché *véniel,* il peut continuer à être rabbin :

Mais *il a mangé du cochon :* **péché mortel, il ne peut plus être rabbin nulle part !**

Voilà ce qu'est obligé de croire et d'enseigner Zadoc-Kahn !

Quoi d'étonnant qu'il ait tout fait pour réhabiliter Dreyfus : il n'avait commis, d'après Zadoc-Kahn et le Talmud qu'un péché **véniel !**[1]

Des milliers et des millions de soldats français, massacrés à la frontière, dans les embuscades de la trahison comme en 1870 : **péché véniel** pour Dreyfus et Zadoc-Kahn !

La France démembrée, comme en 1870, mais cette fois non plus de l'Alsace et de la Lorraine, mais de la Savoie, de Nice, de la Champagne, de l'Algérie, de la Tunisie et peut-être tout à l'heure de l'IndoChine : **péché véniel** pour Dreyfus et Zadoc-Kahn !

Le deuil, les larmes, la ruine dans toutes les familles, la France agonisante sous le pied de l'étranger, **péché véniel** pour Dreyfus et Zadoc-Kahn !

Ah ! je comprends que le rabbin Brauer, dont les parents ont été égorgés à Metz par les Prussiens en 1810, répudie cette abominable doctrine !

Je comprends que le parent du général de Brauer[2] ait senti se révolter tous les nobles instincts de son âme alsacienne et refusé de s'associer aux intrigues de la trahison.

Le traître Zadoc-Kahn ne le lui a pas pardonné !

Nous allons voir la férocité sourdement hypocrite avec laquelle il s'est vengé, sans du reste dépasser d'une ligne *« les saintes prescriptions »* du Talmud. L'expression est de lui. (Lettre à Brauer, 18 mai 1902).

Mais auparavant un mot de M. Oscar Didio, dont nos lecteurs ont déjà lu le nom :

⁂

[1] D'après le même principe « péché véniel » aussi les ruines du Panama occasionnées par les juifs ; « péché véniel » les ruines de l'*Union générale,* « péché véniel » l'expulsion des moines, la fermeture des chapelles, etc., etc., etc.,

[2] Le rabbin de Tours assure avoir des liens de parenté avec le vaillant général de Brauer dont l'admirable conduite, sous les murs de Metz, les 14, 16 et 18 août 1870, lui attira l'admiration de tous ses compagnons d'armes et notamment du maréchal Canrobert, des généraux Decaen et Lebœuf qui le proposèrent pour le grade de général de division, après les journées de Borny, Rezonville et Saint-Privat.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE 3
CHAPITRE PREMIER. — Le Rabbin Brauer 4
CHAPITRE II. — Sa nomination à Tours 7
CHAPITRE III. — Son second mariage 9
CHAPITRE IV. — L'intervention de Zadoc-Kahn 10
CHAPITRE V. —La bénédiction nuptiale 13
CHAPITRE VI. — La Trahison de Zadoc-Kahn 15
CHAPITRE VII. — M. Oscar Didio 27
CHAPITRE VIII. — Brauer « rebelle à la volonté divine » 31
CHAPITRE IX. — Brauer a mérité « l'excommunication » 32
CHAPITRE X. — Le Persécuteur secret 34
CHAPITRE XI. — Le plan à suivre 35
CHAPITRE XII. — La persécution secrète 36
CHAPITRE XIII. — La manœuvre d'Henri Lévy se dessine 38
CHAPITRE XIV. — Zadoc-Kahn vient à la rescousse 39
CHAPITRE XV. — « Que sa maison soit un repaire de dragons » 42
CHAPITRE XVI. — Brauer dévalisé 44
CHAPITRE XVII. — Qu'est devenu l'argent ? 46
CHAPITRE XVIII. — Brauer chassé de la synagogue 47
CHAPITRE XIX. — Les juifs veulent séparer Brauer de sa femme 50
CHAPITRE XX. — Les voleurs 51
CHAPITRE XXI. — M. Cotté, secrétaire du Parquet 53
CHAPITRE XXII. — M. Monnier, professeur à l'Ecole St-Claude 56
CHAPITRE XXIII. — L'inspiratrice de Zadoc-Kahn 58
CHAPITRE XXIV. — La Révocation de Brauer par Henri Lévy 59
CHAPITRE XXV. — La Révocation de Brauer par le *Consistoire* 61
CHAPITRE XXVI. — Lettres à Jérusalem 62
CHAPITRE XXVII. — Trois mois après 64
CHAPITRE XXVIII. — Deux ans d'espionnage 66
CHAPITRE XXIX. — Les Stern réclament leur fille 68
CHAPITRE XXX. — Lettres au Consul de France 69
CHAPITRE XXXI. — « Je n'irai jamais à Jérusalem ! » 72
CHAPITRE XXXII. — Rachel Stern vient à Tours 73

CHAPITRE XXXIII. — Première entrevue. - Le rôle de Zadoc-Kahn 75
CHAPITRE XXXIV. —Une famille désespérée 75
CHAPITRE XXXV. — Nouvelle entrevue chez le Juge d'instruction 76
CHAPITRE XXXVI. — Dernière entrevue au Jardin botanique 78
CHAPITRE XXXVII. — « Les infâmes » 78
CHAPITRE XXXVIII. — Les lettres de Zadoc-Kahn 79
CHAPITRE XXXIX. — Réponse de la fille à la mère 80
CHAPITRE XL. — Le départ de Rachel Stern 81
CHAPITRE XLI. — Trois ans de persécution 82
CHAPITRE XLII. — Les Procès 83
CHAPITRE XLIII. — L'assistance judiciaire au Conseil d'Etat 84
CHAPITRE XLIV. — Rothschild et Zadoc-Kahn devant un tribunal *« goi »* 85
CHAPITRE XLV. — Brauer condamné à mort 86
CHAPITRE XLVI. — Pourquoi les juifs détestent les catholiques 88
CHAPITRE XLVII. — La France condamnée par les juifs 89
CHAPITRE XLVIII. — Zadoc-Kahn a peur ! 91
CHAPITRE XLIX. — De quoi a-t-il peur ? 93
CHAPITRE L. — Zadoc qu'as-tu fait de la France ? 94
CHAPITRE LI. — La victoire est à nous 95